



4 septembre 2018

(18-5516)

Page: 1/6

Comité de la facilitation des échanges

Original: anglais

**NOTIFICATION DES ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES
AU TITRE DE L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR SAINTE-LUCIE

La communication ci-après, datée du 3 septembre 2018, est distribuée à la demande de la délégation de Sainte-Lucie pour l'information des Membres.

Suite à sa notification datée du 16 septembre 2015 (WT/PCTF/N/LCA/1), dans laquelle elle a indiqué ses engagements de la catégorie A, Sainte-Lucie présente les notifications additionnelles suivantes conformément aux articles 15 et 16 de l'Accord sur la facilitation des échanges (WT/L/931).

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 1 Publication et disponibilité des renseignements					
Article 1:1	Publication	B	31 décembre 2020	29 décembre 2023	-
Article 1:2	Renseignements disponibles sur Internet	B	15 avril 2020	14 avril 2025	-
Article 1:3	Points d'information	C	31 décembre 2018	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> • Formation du personnel dans le domaine de la fourniture de services. • Établissement de lignes directrices pour la procédure dans son intégralité (de la réception de la demande à la communication des réponses aux demandeurs). • Élaboration et utilisation de modèles pour la communication. • Établissement de normes et procédures de contrôle de la qualité, y compris de délais fixes pour les réponses.
Article 1:4	Notification	B	31 décembre 2018	29 décembre 2023	-
Article 2 Possibilité de présenter des observations, renseignements avant l'entrée en vigueur et consultations					
Article 2:1	Possibilité de présenter des observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	B	31 juillet 2020	28 juillet 2023	-
Article 2:2	Consultations	B	31 juillet 2020	28 juillet 2023	-
Article 3 Décisions anticipées					
		C	28 mai 2021	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> • Confier à un rédacteur juridique la tâche d'établir un document juridique ou administratif afférent à cette mesure. • Assistance technique pour l'élaboration et l'administration du système.
Article 4 Procédures de recours ou de réexamen					
		B	28 avril 2023	28 avril 2028	-
Article 5 Autres mesures visant à renforcer l'impartialité, la non-discrimination et la transparence					
Article 5:1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	C	28 mai 2025	À déterminer	<u>Assistance juridique et réglementaire:</u> <ul style="list-style-type: none"> • Loi sur les animaux (mouvements nationaux et internationaux et prévention des maladies) • Loi sur la protection phytosanitaire

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
					<p><u>Analyse du processus opérationnel:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Établissement de domaines de responsabilité clairs et de mécanismes pour l'exécution des tâches et attributions y relatives, y compris concernant la validité des essais de confirmation dans tout le pays et la procédure de notification du composant dans le pays exportateur. Élaboration et validation d'un manuel de procédures opérationnelles normalisées concernant l'alerte/l'alerte rapide à l'importation, y compris une proposition en matière de coordination entre les organismes présents aux frontières. Diffusion du manuel, si possible au moyen d'un site Web, auprès des organismes concernés en vue de clarifier leurs interventions respectives. <p><u>Formation et renforcement des capacités:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Formation et renforcement des capacités pour les essais de confirmation concernant les produits faisant potentiellement l'objet d'alertes et d'alertes rapides. Organisation de séminaires pour les agents sur l'organisation des procédures d'inspection, pour le personnel technique dans les domaines des laboratoires et de la gestion des laboratoires, des règles, des pratiques et de l'utilisation du matériel conformément aux normes internationales. Organisation de séminaires ciblés pour les opérateurs économiques.
Article 5:2	Rétention	A	-	-	-
Article 5:3	Procédures d'essai	B	31 août 2028	31 août 2033	-

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 6 Disciplines concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation, et les pénalités					
Article 6:1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	C	31 décembre 2025	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> Examen de la Loi sur la redevance pour services fournis
Article 6:2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions aux fins du traitement douanier imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	C	31 décembre 2025	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> Examen de la Loi sur la redevance pour services fournis
Article 6:3	Disciplines concernant les pénalités	A	-	-	-
Article 7 Mainlevée et dédouanement des marchandises					
Article 7:1	Traitement avant arrivée	B	30 avril 2021	28 avril 2023	-
Article 7:2	Paiement par voie électronique	B	30 avril 2021	28 avril 2023	-
Article 7:3	Séparation de la mainlevée de la détermination finale des droits de douane, taxes, redevances et impositions	A	-	-	-
Article 7:4	Gestion des risques	C	30 avril 2020	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> Formation requise en matière d'évaluation et de gestion des risques, pour permettre une meilleure identification, analyse, évaluation et gestion de ceux-ci.
Article 7:5	Contrôle après dédouanement	B	30 avril 2019	28 avril 2023	-
Article 7:6	Établissement et publication des temps moyens nécessaires à la mainlevée	C	28 juillet 2028	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'un document juridique ou administratif traitant des temps moyens nécessaires à la mainlevée. Examen et actualisation du cadre juridique/réglementaire pour permettre une circulation fluide des renseignements et la coordination entre les organismes intervenant dans les opérations transfrontières. <p><u>Formation et renforcement des capacités:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Formation et renforcement des capacités en matière d'interprétation des résultats des études pour le personnel/les agents des organismes concernés et pour les opérateurs économiques.

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 7:7	Mesures de facilitation des échanges pour les opérateurs agréés	B	31 décembre 2020	29 décembre 2023	-
Article 7:8	Envois accélérés	A	-	-	-
Article 7:9	Marchandises périssables	C	31 décembre 2025	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> Examen des politiques, des procédures et des opérations existantes en matière de gestion et de manutention des marchandises périssables à tous les ports d'entrée en vue d'une modernisation visant l'alignement sur les normes internationales.
Article 8 Coopération entre les organismes présents aux frontières					
		B	29 décembre 2023	31 décembre 2025	-
Article 9 Mouvement des marchandises destinées à l'importation sous contrôle douanier					
		A	-	-	-
Article 10 Formalités se rapportant à l'importation, à l'exportation et au transit					
Article 10:1	Formalités et prescriptions en matière de documents requis	B	31 décembre 2020	29 décembre 2023	-
Article 10:2	Acceptation de copies	C	30 avril 2020	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'une étude diagnostique sur l'existence et l'utilisation de politiques et de dispositions législatives concernant l'acceptation de copies à toutes les frontières et dans tous les organismes de réglementation, en vue de moderniser et de développer l'instrument adéquat, conformément aux normes internationales.
Article 10:3	Utilisation des normes internationales	A	-	-	-
Article 10:4	Guichet unique	C	29 décembre 2023	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> Formation et renforcement des capacités et assistance financière pour obtenir le soutien informatique nécessaire.
Article 10:5	Inspection avant expédition	A	-	-	-
Article 10:6	Recours aux courtiers en douane	A	-	-	-
Article 10:7	Procédures communes à la frontière et prescriptions uniformes en matière de documents requis	A	-	-	-
Article 10:8	Marchandises refusées	B	29 décembre 2023	31 décembre 2026	-
Article 10:9	Admission temporaire de marchandises et perfectionnement actif et passif	A	-	-	-

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 11	Liberté de transit	A	-	-	-
Article 12	Coopération douanière	A	-	-	-